

PREFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°R32-2019-139

PUBLIÉ LE 3 JUIN 2019

Sommaire

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2019-05-29-001 - Arrêté DOS-GDR-ONDAM 2019 - n°2019-160 modifiant la composition de l'Instance Régionale d'amélioration de la pertinence des soins Hauts-de-France (4 pages)

Page 3

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2019-05-29-001

Arrêté DOS-GDR-ONDAM 2019 - n°2019-160 modifiant la composition de l'Instance Régionale d'amélioration de la pertinence des soins Hauts-de-France

Arrêté DOS-GDR-ONDAM 2019 - n°2019-160 modifiant la composition de IRAPS



ARRETE DOS-GDR-ONDAM 2019 N° 2019-160- MODIFIANT LA COMPOSITION DE L'INSTANCE REGIONALE D'AMELIORATION DE LA PERTINENCE DES SOINS HAUTS-DE-FRANCE

LE DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment ses articles D 162-11 et D 162-12;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

(ARS);

Vu l'arrêté du 12 mars 2019 portant attribution de fonctions de directeur général par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté DOS-GDR-ONDAM 2016 n°3 du directeur général de l'ARS Nord – Pas-de-Calais – Picardie du 31 août 2016 portant composition de l'Instance Régionale d'Amélioration de la Pertinence des Soins Nord - Pas-de-Calais - Picardie ;

Vu l'arrêté DOS-GDR-ONDAM 2017 n°1 de la directrice générale de l'ARS Hauts-de-France du 31 janvier 2017 modifiant la composition de l'Instance Régionale d'Amélioration de la Pertinence des Soins Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté DOS-GDR-ONDAM 2017 n°3 de la directrice générale de l'ARS Hauts-de-France du 22 août 2017 modifiant la composition de l'Instance Régionale d'Amélioration de la Pertinence des Soins Hauts-de-France;

ARRETE

Article 1 – L'article 1^{er} de l'arrêté DOS-GDR-ONDAM 2016 n°3 du directeur général de l'ARS Nord – Pas-de-Calais – Picardie du 31 août 2016 modifié portant composition de l'Instance Régionale d'Amélioration de la Pertinence des Soins Hauts-de-France est modifié comme suit :

1° Au titre de l'ARS Hauts-de-France :

- Arnaud CORVAISIER, directeur général par intérim, titulaire
 Christine VAN KEMMELBEKE, directrice adjointe de l'offre de soins, suppléante
- Pierre BOUSSEMART, sous-directeur Performance, Efficience, Qualité de l'offre de soins et Produits de santé/Biologie, titulaire
 Adrien DEBEVER, conseiller technique de l'offre de soins, suppléant
- Docteur Dominique LAJUGIE, médecin chargé de missions, titulaire Ingrid BAEHR, chargée de mission, suppléante
- 2° <u>Au titre des représentants, au niveau régional, de chaque régime d'assurance maladie dont la caisse nationale est membre de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie, ou son représentant :</u>
 - Pour le régime général :
 - Docteur Claude GADY-CHERRIER, directrice coordinatrice de la gestion du risque et de la lutte contre la fraude (DCGDR) et directrice du service médical régional Hauts-de-France (DRSM), titulaire
 - Catherine MANIETTE, sous directrice de la DCGDR, suppléante
 - Philippe BOUQUET, directeur de la CPAM Roubaix-Tourcoing, titulaire
 Jean-Michel BALLAND, sous-directeur de la CPAM Roubaix-Tourcoing, suppléant
 - Docteur Laurence AMOUYEL, médecin conseil chef de service à la DRSM, titulaire
 Docteur Françoise LEGRAND, médecin conseil régional adjoint de la DRSM, suppléante
 - Pour la Mutualité Sociale Agricole (MSA) :

Franck-Etienne RETAUX, directeur général de la MSA Nord - Pas-de-Calais et directeur délégué ARCMSA des Hauts-de-France, titulaire

Docteur Denis TILAK, médecin conseil chef de service à la MSA Picardie et coordonnateur ARCMSA des Hauts-de-France, suppléant

- Pour la Caisse Locale Déléguée pour la Sécurité sociale des Travailleurs Indépendants (CLDSSTI):

Patrick DAVIGO, directeur régional du CLDSSTI titulaire Docteur Jean-Luc DIDIER, médecin conseil régional du CLDSSTI, suppléant

- 3° Au titre des représentants de chacune des fédérations hospitalières représentatives au niveau régional :
 - Pour la Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP)
 - Docteur Jadwiga KOHLER, titulaire
 Docteur Caroline FLAMENT, suppléante
 - Kami MAHMOUDI, titulaire
 Nathalie WACQUET, suppléante

- Pour la Fédération Hospitalière de France (FHF)

- Docteur Elisabeth LEWANDOWSKI, titulaire Docteur François DUFOSSEZ, suppléant
- Christophe LAURENT, titulaire Sophie DELMOTTE, suppléante

- Pour la Fédération des Etablissements Hospitaliers et Aide à la Personne (FEHAP)

- Corinne DARRE BERENGER, titulaire Docteur Marysa GERMAIN, suppléante
- Véronique LANDRE JADAUD, titulaire Docteur Pierre-Henry MIQUEL, suppléant

Pour la Fédération Nationale des Etablissements d'Hospitalisation à Domicile (FNEHAD) Aymeric BOURBION, titulaire En attente de désignation, suppléant

Pour UNICANCER Professeur Eric LARTIGAU, titulaire Philippe PEUGNY, suppléant

4° Au titre des professionnels de santé exerçant au sein d'un établissement de santé de la région :

Docteur Jean Brice GAUTHIER, CH Laon, titulaire Docteur Christophe DECOENE, CHRU Lille, suppléant

5° Au titre des représentants des Unions Régionales des Professionnels de Santé :

Docteur Philippe CHAZELLE, URPS médecins libéraux, titulaire Docteur Jean-Charles GUILBEAU, URPS médecins libéraux, suppléant

Docteur Yves BACHELET, URPS médecins libéraux, titulaire Marie-Odile GUILLON, URPS infirmiers, suppléante

6° <u>Au titre des représentants des associations d'usagers agréées mentionnées à l'article L. 1114-1 du code de la santé publique</u> :

En attente de désignation, association des Familles Rurales de Picardie, titulaire Claudie DUQUENOY, Opale autisme 62, suppléante

Article 2 – Les personnes nouvellement désignées le sont pour la durée du mandat restant à courir, à savoir quatre ans à compter de la publication de l'arrêté DOS-GDR-ONDAM 2016 n°3 du directeur général de l'ARS Nord – Pas-de-Calais – Picardie du 31 août 2016 modifié susvisé.

Article 3 - Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 – Le directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 29 MAI 2019

Arnaud CORVAISIER

Directeur Général par intérim